Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 07/04/2021
ID : 038-213803893-20210330-D_16_2021-DE

Débat sur les orientations générales du PADD
- Conseil Municipal du 30 mars 2021 -

Le diagnostic territorial a permis de dégager les enjeux suivants :

- Une commune d'influence et attractive, dont le parc de logements doit répondre à la diversité des besoins et au parcours résidentiel des ménages, tout en optimisant le foncier.
- Le maintien et la valorisation de l'identité communale, comme élément clé central du projet communal en s'appuyant sur les qualités patrimoniales et paysagères qu'elle abrite.
- La préservation et la valorisation d'un territoire essentiellement agricole et naturel aux portes de l'agglomération Lyonnaise.

Les grandes orientations du PADD

Orientation 1 : Continuer d'être une commune attractive et polarisante

- Affirmer le statut de bourg-relais de Saint Georges d'Espéranche
- Renforcer la fonction de centre bourg en continuant de développer des activités et la fréquentation commerces
- Affirmer le positionnement communal de ville étape et touristique par la découverte du chef-lieu :
  - Faire des espaces publics du chef-lieu, des lieux de rencontre et intergénérationnels.
  - Préserver, mettre en valeur les patrimoines communaux, comme éléments participant de la découverte du chef-lieu et à l'attractivité de la Commune.

Orientation 2 : Maintenir, voire renforcer son dynamisme démographique

- Maintenir la dynamique démographique actuelle tout en optimisant le foncier :
  - Tendre vers un objectif de modération foncière de l'ordre de 40% par rapport à la tendance passée.
  - Environ 9 hectares nécessaires pour 260 logements sur 10 ans (objectif SCoT 2030) avec une densité moyenne 30 logements/ha.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 07/04/2021
ID : 038-213803893-20210330-D_16_2021-DE

- Mobiliser les potentiels fonciers prioritairement dans les enveloppes urbaines existantes :

  - Densifier le chef-lieu
  - Optimiser le foncier constructible en extension à travers des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

- Répondre aux parcours résidentiels complet des ménages :

  - Adapter le parc de logements aux évolutions sociétales et s'assurer que toutes les populations aient accès aux logements,

  - Développer des logements nouveaux sur le pôle de vie.

<u>Orientation 3 :</u> S'inscrire au sein d'une stratégie économique globale

- Créer les conditions du maintien et de développement des activités économiques sur le territoire communal :
  - Porter un développement économique ambitieux,

  - Affirmer les fonctions des différentes polarites communales.

- Tendre vers un développement plus qualitatif des zones d'activités économiques

  - Traiter les franges des zones d'activités

<u>Orientation 4 :</u> Conforter l'activité agricole

- Valoriser, pérenniser et préserver l'identité agricole de St Georges d'Espéranche

- Garantir le maintien d'une ambiance paysagère rurale en préservant les vues sur le grand paysage par la mise en place de zones dédiées à l'agriculture.

<u>Orientation 5 :</u> Un patrimoine écologique diversifié, à préserver

- Révéler et redécouvrir la trame verte et bleue :
  - Protéger le réservoir de biodiversité de la Charantonge
  - Protéger les zones humides de la commune par un zonage adapté
  - Concilier préservation des étangs et cours d'eau de St Georges d'Espéranche avec les activités humaines et/ou de loisirs
  - Préserver les espaces écologiques ordinaires.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 07/04/2021
ID : 038-213803893-20210330-D_16_2021-DE

- Protéger les populations face aux risques et aléas et anticiper les aménagements communaux
  - Risques naturels : Maitriser l'urbanisation dans les zones à risques
  - Risques technologiques.

<u>Orientation 6 :</u> Un chef-lieu facilement accessible et un maillage des espaces publics à renforcer

- Travailler la connexion verte avec les espaces résidentiels et inviter les habitants, touristes et visiteurs à se rendre au chef-lieu à pieds
  - Inviter à la découverte du centre-bourg et de ses alentours en travaillant sur le maillage des espaces publics

- Adapter le parc de stationnement en fonction des usages et des besoins des usagers
  - Résoudre les problématiques de stationnement et d'accessibilité
  - Envisager la création d'un parking relais et développer l'offre de transport en commun, en extension de la ZAE de Lafayette

- Réseaux et assainissement
  - Rendre l'accession à la fibre pour tous.

<u>DEBAT :</u>

- Jean COLOMER : « Faut il respecter le PADD ? »
- Thomas GUICHARDON répond que le PLU devra reprendre les objectifs du PADD. Les objectifs sont localisés mais ils devront tous être traduits dans le PLU.
- Frédéric PERROT s'interroge sur le principe de « concilier préservation des étangs et cours d'eau avec les activités humaines». Il propose de réaliser un maillage de la Commune afin de développer les visites à pied au sein du village pour découvrir la commune et les commerces.

- Thomas GUICHARDON lui répond que le PLU doit répondre à la préservation des espaces naturels, qu'un travail sera réalisé sur les liaisons vertes et bleues afin de créer des bouclages de promenades.

- Frédéric PERROT se questionne sur l'orientation 4 à savoir de quelle manière sera conforter l'activité agricole ?

- André LASSALLE lui répond qu'il s'agit essentiellement de soutenir les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer. Actuellement, sur la commune il ne reste que 2 producteurs de lait.

- Thomas GUICHARDON répond qu'un diagnostic agricole est en cours par la Chambre d'Agriculture. Cela permettra de traduire les différentes actions à mener au

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 07/04/2021
ID : 038-213803893-20210330-D_16_2021-DE

sein du PLU notamment en définissant des zones dédiées à l'agriculture.

- Frédéric PERROT « L'évolution démographique est prévu sur combien d'années ? »
- Thomas GUICHARDON lui répond que l'étude est une projection sur 10 ans.

- Valérie MICHA FRACHON s'interroge sur la création d'un parking Relais à Lafayette.
- Thomas GUICHARDON lui répond qu'il s'agit d'un projet qui dépend de l'intercommunalité.

- Valérie MICHA FRACHON s'interroge sur l'accessibilité à la fibre pour tous, certaines zones n'étant pas desservies.
- Thomas GUICHARDON répond que ce point ne peut être garanti par le PLU mais qu'un projet d'antennes relais est à l'étude par le Conseil Départemental.

- Marjorie CHEMIN demande de quelle manière seront préservées les espaces écologiques ?
- André LASSALLE lui signifie que tout est identifié. Chaque année, des cartographies sont mises à jour.

- Jean COLOMER : « Y aura-t-il des priorités au sein du PADD ? »
- Thomas GUICHARDON répond que le PADD a permis d'identifier six orientations qui permettront de répondre à l'ensemble des problématiques du territoire.
- Le PLU regroupera l'ensemble des réseaux tels que les eaux usées, les eaux de pluies, les voiries, les poteaux de défense incendie, la carte des aléas, le schéma d'assainissement…

Le PLU doit tenir compte des exigences du SCOT.
Les orientations seront affinées par consultation avec les associations ou riverains ayant une expérimentation et connaissance du territoire.